Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 007-210701579-20240409-DB_016_CM090424-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Séance du Conseil Municipal du 09 avril 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-046

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 - COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2024, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Fonctionnement :	**DEPENSES** :	4 363 463.49 euros
	RECETTES :	4 363 463.49 euros
Investissement :	**DEPENSES** :	2 617 449.17 euros
	RECETTES :	2 617 449.17 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable Public pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CORTIAL – ~~GAGNOT~~- DENIS - JULIEN-RAOULT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE – MONTCHAUD - ~~ROUX~~ - MÉNARD
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mme CODATO

Absent(s) : Mme LAUSSEL - Mme GAGNOT - M. ROUX
Secrétaire de Séance : Mme JULIEN RAOULT

Nombre de membres en exercice : 15	
Nombre de membres présents :	11
Nombre de suffrages exprimés :	12
Votes POUR :	12
Votes CONTRE :	-
Abstentions :	-

Le Maire,

Éric CUER

MAIRIE DE MEYSSE 07400 ARDÈCHE

Le secrétaire de séance,